AR Prefecture
063-200070712-20220524-20220524_15-DE
Reçu le 31/05/2022
Publié le 31/05/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20220524-15

Thiers Dore et Montagne
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :	58
Conseillers présents :	43
Suppléants ayant voix délibérantes :	
Conseillers représentés :	7
Total votants :	50

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président
Date de la convocation : 13 mai 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 24 mai 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :
Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Patrick SAUZEDDE à Marina DA COSTA
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Serap ALP à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Georges LOPEZ, Hélène BOUDON, Tahar BOUANANE.

Secrétaire de séance : Caroline GUELON

CONVENTION DE REFACTURATION DE PRESTATIONS DE CARACTÉRISATION SUR LES ORDURES MÉNAGERES RÉSIDUELLES (OMR), LES DÉCHETS ENCOMBRANTS DES MÉNAGES ET LES BIO DÉCHETS

Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président

Le VALTOM et ses collectivités adhérentes se sont engagés :

- Depuis 2019/2020 dans le déploiement du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) avec les objectifs suivants à atteindre d'ici 2025 par rapport à 2018 :

AR Prefecture
063-200070712-20220524-20220524_15-DE
Reçu le 31/05/2022
Publié le 31/05/2022

- Réduire de 50% la part de bio-déchets dans les OMR ;
- Acheminer 3 fois plus de bio-déchets vers le méthanisateur du pôle Vernéa ;
- Réduire de 12% les végétaux collectés en déchèterie.

– Depuis le 1er mai 2021 dans l'extension des consignes de tri (ECT) à tous les emballages et papiers avec pour objectifs d'ici 2030 par rapport à 2018 :
  - Capter 10% des emballages et papiers restant dans les OMR ;
  - Diminuer le taux de refus de tri à 17% contre 22.5%.

Ces objectifs ont été en partie définis sur la base d'une campagne de caractérisation sur les OMR, réalisée en mars 2018 sur le territoire du VALTOM.

Une évaluation intermédiaire de l'évolution de la composition de la poubelle OMR permettra d'ajuster éventuellement les actions en cours dans le cadre du STGDO et du déploiement de l'ECT.
Cette évaluation permettra également d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur la composition des OMR.
Pour ce faire, le VALTOM a lancé une consultation pour mandater un bureau d'étude afin de réaliser une nouvelle campagne de caractérisation en mars 2022.

La consultation prévoit également la possibilité de commander :
- Des caractérisations sur les encombrants de déchèterie, identifiant notamment les flux concernés par les nouvelles filières Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et/ou réemploi et/ou filières de valorisation existantes ;
- Des caractérisations des circuits de collecte des bio-déchets identifiant notamment la part de végétaux dans les bio-déchets collectés.

Les EPCI adhérents du VALTOM peuvent être intéressés de réaliser des caractérisations supplémentaires à celles commandées par le VALTOM.

Ainsi il est proposé que le VALTOM commande des caractérisations complémentaires sur demande des EPCI adhérents et refacturent celles-ci aux EPCI suivant les prix remis par le prestataire retenu :

			unité	Prix unitaire € HT
Campagne globale	1	Caractérisations OMR réalisées sur ISDND de Puy-Long + restitution des résultats	caractérisation	827,38 €
	2	Caractérisations FFOM (Fraction fermentescible des ordures ménagères) réalisées sur ISDND de Puy-Long + restitution des résultats	caractérisation	512,50 €
	3	Caractérisations encombrants de déchèterie réalisées sur ISDND de Puy-Long + restitution des résultats	caractérisation	1 176,25 €
	4	Rapport complet par EPCI et pour le VALTOM	caractérisation	6 275,00 €
	5	Réunion présentielle	unité	1 750,00 €
	6	Réunion distancielle	unité	325,00 €

AR Prefecture

063-200070712-20220524-20220524_15-DE
Reçu le 31/05/2022
Publié le 31/05/2022

			unité	Prix unitaire € HT
Hors campagne	7	Réunion présentielle	unité	1 700,00 €
	8	Réunion distancielle	unité	325,00 €
	9	Caractérisations OMR réalisées sur ISDND de Puy-Long + exploitation et restitution des résultats	caractérisation	1 335,94 €
	10	Caractérisations FFOM réalisées sur ISDND de Puy-Long + exploitation et restitution des résultats	caractérisation	1 025,00 €
	11	Caractérisations encombrants de déchèterie réalisées sur ISDND de Puy-Long + exploitation et restitution des résultats	caractérisation	1 532,50 €
	12	Caractérisations OMR réalisées sur ISDND d'Ambert + exploitation et restitution des résultats	caractérisation	1 335,94 €
	13	Caractérisations encombrants de déchèterie réalisées sur ISDND d'Ambert + exploitation et restitution des résultats	caractérisation	1 532,50 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de refacturation de prestations de caractérisations sur les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les Déchets Encombrants des Ménages (DEM) et les bio déchets ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 50	Conseillers présents : 43	Représentés : 7	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50	Pour : 50	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

AR Prefecture

063-200070712-20220524-20220524_15-DE
Reçu le 31/05/2022
Publié le 31/05/2022